

80376707

" FINORDEV "
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 euros
Siège social : 5, rue de Logelbach
75017 PARIS

RCS PARIS 380 034 892

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE
LE 15 DECEMBRE 2007

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
27 FEV. 2008

L'an deux mil sept,
Le quinze décembre,
à onze heures,

N° DE DÉPOT 13517

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres contre décharge le

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

- **Monsieur Patrick BELLAICHE** préside la séance en sa qualité de Président de la société.

- **Monsieur Robert GANEM**, commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 45 000 actions sur les 45 000 actions émises par la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité simple, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du commissaire aux comptes titulaire ;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Le Président donne lecture du rapport du Président.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Robert GANEM, commissaire aux comptes titulaire et ce, en raison de son départ à la retraite.

En conséquence, elle décide de nommer pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La société **MESSINE AUDIT**, dont le siège est à PARIS 8^{ème} – 10, rue de la Pépinière – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 440 658 136 et représentée par son gérant **Monsieur Laurent GANEM**, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur LIM Someth reste commissaire aux comptes suppléant en l'état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

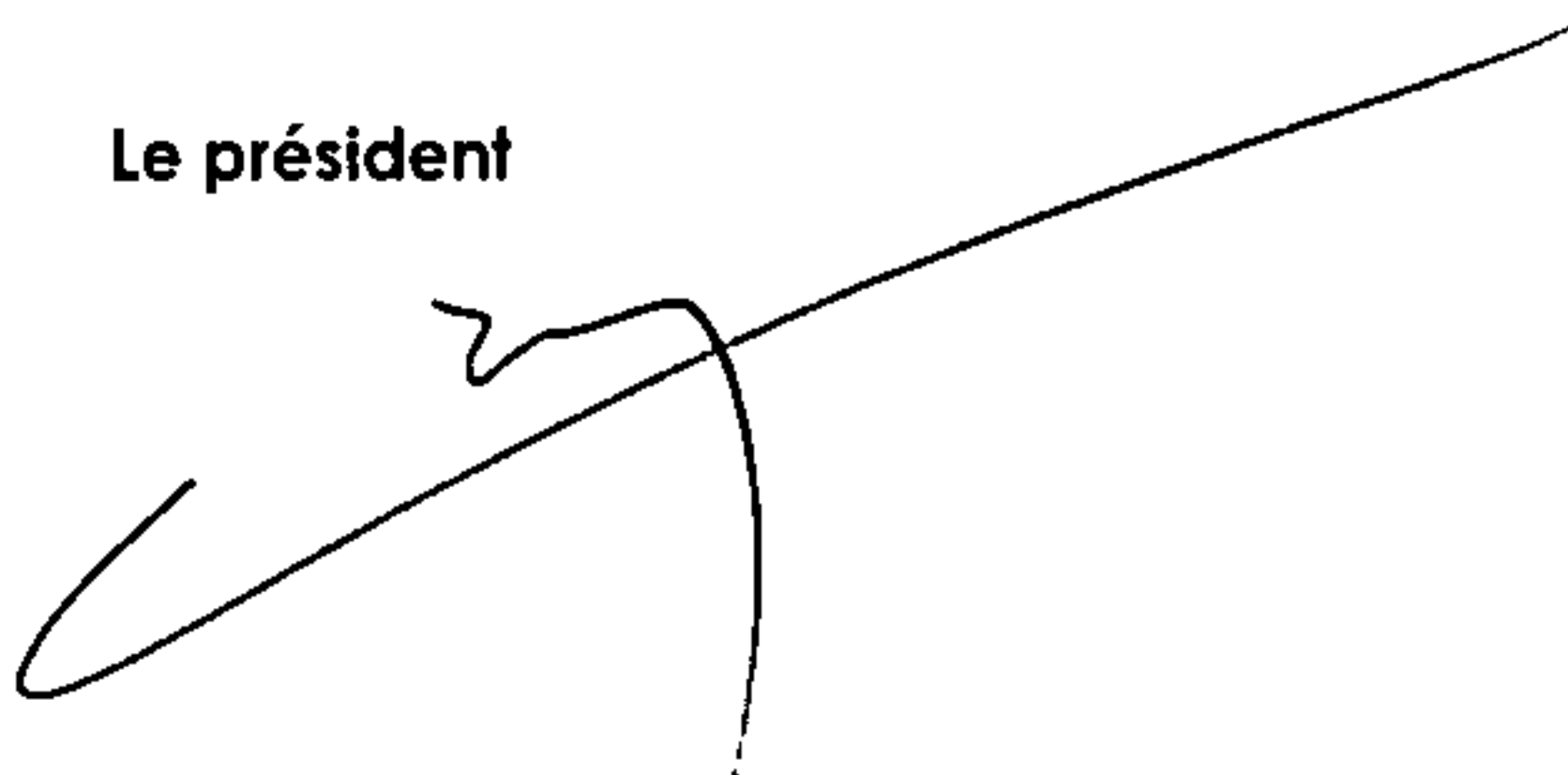
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et tous les associés présents.

Le président



Les associés

